

L'encrage du genre

Valérie Rolle

► **To cite this version:**

Valérie Rolle. L'encrage du genre: Le rôle des professionnel×le×s du tatouage dans le façonnage des corps genrés. *Nouvelles questions féministes*, Antipodes, 2012, 31 (2), pp.89. 10.3917/nqf.312.0089 . hal-02310725

HAL Id: hal-02310725

<http://hal.univ-nantes.fr/hal-02310725>

Submitted on 10 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ENCRAGE DU GENRE

Le rôle des professionnel·le·s du tatouage dans le façonnage des corps genrés

Valérie Rolle

Editions Antipodes | « [Nouvelles Questions Féministes](#) »

2012/2 Vol. 31 | pages 89 à 101

ISSN 0248-4951

ISBN 9782889010790

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2012-2-page-89.htm>

Pour citer cet article :

Valérie Rolle, « L'encrage du genre. Le rôle des professionnel·le·s du tatouage dans le façonnage des corps genrés », *Nouvelles Questions Féministes* 2012/2 (Vol. 31), p. 89-101.

DOI 10.3917/nqf.312.0089

Distribution électronique Cairn.info pour Editions Antipodes.

© Editions Antipodes. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'encrage du genre

Le rôle des professionnel-le-s du tatouage dans le façonnage des corps genrés

Valérie Rolle

Le tatouage est aujourd'hui considéré comme une forme d'expression individuelle de soi. Mais il s'agit là d'une conception historiquement située dont je vais prendre le contre-pied en abordant cette pratique de modification corporelle comme le fruit de multiples négociations sociales. Je reviendrai d'abord de manière critique sur la littérature existante, car elle évacue systématiquement l'un des acteurs centraux de ce façonnage des corps: les tatoueurs et les tatoueuses. À partir de ma recherche auprès de ces professionnel-le-s de l'encrage, je montrerai ensuite comment leur travail d'évaluation des demandes de la clientèle et de production d'une prestation vouée à modifier de façon permanente un corps fabriqué du genre. L'article se conclura par des considérations plus générales sur le problème de la reconduction du système de genre.

Réinscrire les corps dans les configurations sociales qui les façonnent

L'ampleur prise par la pratique du tatouage dans les sociétés occidentales a incité, dès la fin des années 1990, un nombre croissant de chercheur-e-s à s'intéresser à un phénomène autrefois trop marginal, d'un point de vue numérique comme d'un point de vue social, pour faire l'objet de véritables enquêtes. Si les chiffres font encore défaut¹, les processus de réhabilitation sociale de la pratique et ses usages au sein de divers groupes sociaux sont maintenant bien documentés. De marqueur de déviance, le tatouage s'est mué en une forme d'expression individuelle de soi grâce à la circulation de nouveaux discours et à la diffusion de nouvelles dispositions sanitaires, techniques et graphiques (Caplan, 2000; DeMello, 2000). La création d'espaces inédits de rencontres (les conventions de tatouage, les magazines spécialisés, internet), la stérilisation du matériel d'encrage, l'amélioration

1. Seule à s'y risquer, Lee Maroto (2011) évalue à 15% le nombre de tatoué-e-s dans la population américaine (24% dans la catégorie des 18-50 ans),

sans toutefois pouvoir s'appuyer sur un recensement officiel.

des potentialités de la machine à tatouer ou encore l'élargissement et la personnalisation des référents visuels tatoués dans la peau ont conjointement œuvré à ce large mouvement de réhabilitation et, subséquemment, de relocation sociale de la pratique. Sans quitter les milieux masculins, populaires et déviant où son usage occidental s'est institué au cours du XX^e siècle, le tatouage se féminise dès les années 1990 et s'annexe des populations plus *mainstream*.

Au dire des tatoueurs et des tatouées, 50 à 60% de la clientèle des studios de tatouage sont aujourd'hui des femmes. Cette féminisation massive n'a pas fait l'objet d'un questionnement dans la littérature francophone, exclusivement centrée sur les significations symboliques octroyées à cette modification corporelle par celles et ceux, quelle que soit leur appartenance sociosexuelle, qui l'ont récemment embrassée. Dans ces études, le recours au tatouage apparaît comme strictement ornemental. Dans le même temps, il est doté du pouvoir d'autosignifier un passage ou une transition de vie dans un contexte où les institutions sociales qui scandaient auparavant les parcours en étapes communes failliraient à leur rôle (Borel, 1992 ; Lamer, 1995 ; Hahn, 1996 ; Goguell d'Allondans, 2001 ; Le Breton, 2002). Quelques auteur-e-s récusent la valeur purement esthétique de la pratique et associent certains de ses usages à des formes de révolte ou de résistance sociale (Liotard, 2003). L'ensemble de ces études considère cependant toujours le corps comme le dernier et unique exutoire offert aux individus pour exercer leur liberté ou, au contraire, pour se soustraire aux normes sociales.

Les études anglo-saxonnes et américaines ne souscrivent pas aux pré-supposés postmodernes des enquêtes francophones. Elles s'intéressent précisément aux contraintes qui pèsent sur les usages féminins du tatouage et s'accordent à dire qu'une majorité des pratiquantes se conforment aux attentes sociales liées au façonnage de leur apparence en choisissant des modalités d'encrage jugées adéquates pour une femme : un tatouage de taille petite à moyenne, un emplacement discret et aisément couvrable, un contenu conforme aux attributs prêtés aux femmes. Même les porteuses de tatouages couvrant une large surface de leur peau ne prennent généralement pas le risque de les exposer publiquement si cela semble risqué (Pitts, 1998 ; Braunberger, 2000 ; Atkinson, 2002). Seule une minorité de tatouées utilise la pratique du tatouage à des fins de réappropriation subjective ou politique de leur corps. Leurs tatouages prennent la forme d'une revendication ostensible, laquelle mène plus souvent à la stigmatisation de leur porteuse qu'à une subversion des normes de beauté féminines (Forbis, 1994 ; Mifflin, 1997 ; Atkinson, 2002). Dans tous les cas, ces études insistent sur le fait suivant : le recours au tatouage, à l'instar de ses conditions d'acceptabilité, dépend de l'entourage social des tatoué-e-s et des espaces sociaux au sein desquels elles et ils circulent (Atkinson, 2003 ; McCormack, 2006).

Dans cette perspective, les corps ne sont pas assimilables à des feuilles vierges sur lesquelles les individus apposeraient souverainement leur propre

marque. Ils s'apparentent plutôt à des sortes de palimpsestes où diverses relations de pouvoir, en particulier de genre, apparaissent en filigrane en même temps qu'elles sont inlassablement réactualisées. Les corps genrés sont le fruit d'une construction sociale quotidienne (Guillaumin, 1996). Leur production n'est pas entièrement jouée d'avance. Elle relève du performatif, c'est-à-dire d'un façonnage permanent au cours des interactions (Hughes et Witz, 1997; Witz, 2000; West et Zimmerman, 2002; Butler, 2005). En d'autres termes, cette production des corps genrés s'actualise dans les multiples contextes relationnels au sein desquels les actrices et acteurs sociaux transitent. Le caractère répété de ce processus a pour effet de naturaliser des différences sexuées d'origine socioculturelle. À cet égard, l'ascendant de l'entourage des tatoué-e-s et ses incidences sur les modalités de tatouage choisies ont bien été démontrés dans la littérature anglophone. En revanche, l'autorité des tatoueurs et des tatoueuses, qui négocient et exécutent, en dernier lieu, la demande de leur clientèle, a systématiquement été ignorée. L'étude pionnière de Clinton Sanders (1989) sur le tatouage contemporain ouvrait pourtant des pistes de recherche prometteuses en considérant le tatouage sous l'angle d'une relation de service au cours de laquelle chacun-e des interactant-e-s en présence tente d'anticiper les risques sociaux liés au tatouage tout en promouvant une image positive de soi. Mais sa focale n'éclaire pas les critères mobilisés par les professionnel-le-s de l'encrage dans le cadre de leur travail, ni leur influence sur la production de corps marqués par le genre. Il s'agit dès lors d'apprécier en quels termes le genre émerge, lors de la négociation des modalités d'un tatouage, comme une catégorie signifiante, pour voir comment, en tant que clé de lecture, il oriente l'action de modifier les corps.

Pour ce faire, j'ai proposé à 21 tatoueurs et tatoueuses de Suisse romande deux situations imaginaires a priori problématiques du point de vue du genre². La première présentait l'image d'un petit dauphin qu'un homme aurait choisi pour encre son poignet. Elle testait les réactions à la symbolique mièvre et donc féminine entourant ce motif passé de mode après un fort engouement au cours des années 1990 pour le film *Le grand bleu* (Luc Besson, 1988). À ce problème s'ajoutait celui de l'emplacement sur le poignet, qui donne au tatouage une visibilité permanente. La deuxième situation s'est inspirée de la photographie d'une femme recouverte de pénis de formes et de styles divers³. Sans appui visuel cette fois, et sans citer ma source, j'ai demandé aux tatoueurs et tatoueuses comment elles et ils réagiraient face à une demande aussi inhabituelle, parfois qualifiée par moi-même de «farfelue». Huit tatoueurs et tatoueuses sur 21 connaissaient ce cas précis et s'y sont immédiatement référés avant de commenter plus amplement les implications, problématiques à leurs yeux, d'un tel souhait. Ce cas permettait d'explorer la tension entre la nécessité

2. Ces situations complétaient des questions relatives à la relation établie entre le prestataire et le destinataire de ce service de modification corporelle dans le cadre d'entretiens semi-directifs

menés au cours de ma recherche de doctorat (Rolle, 2011).

3. Cette photo est reproduite dans l'ouvrage de Margot Mifflin, *Bodies of Subversion* (1997).

de «conventionnaliser», c'est-à-dire de rendre socialement acceptable, un projet féminin hors norme par son contenu et sa visibilité, et la nécessité de préserver l'aura rebelle de la pratique du tatouage grâce au caractère transgressif de certaines demandes. Ces deux situations ont fait émerger les critères usuellement mobilisés par les tatoueurs et les tatoueuses pour négocier les projets de leur clientèle. On verra que, dans ce travail, le genre interfère fréquemment avec d'autres catégorisations sociales, d'ailleurs susceptibles de dissimuler sa prégnance.

Catégoriser pour prévenir le stigmaté : quand les raisons éthiques voilent le genre

La nécessité d'accorder à toute demande la même importance et d'aborder les projets avec neutralité revient avec récurrence dans le discours des tatoueurs et tatoueuses : «On n'est pas là pour juger les gens»; «Il faut respecter la démarche de tout le monde». Elles et ils s'en expliquent d'une double manière. Leur travail étant voué à modifier de manière permanente le corps d'une tierce personne, il leur paraît impératif de satisfaire ses désirs. Souscrivant également au discours dominant sur la pratique, les tatoueurs et tatoueuses associent le tatouage à un acte libre : «Tu vois, c'est la force du *tattoo*, c'est là l'idée, c'est de pouvoir dire à la société sans ouvrir la bouche : «Regarde-moi, j'ai fait ce que je voulais et t'as rien à dire.» Très généraux, de tels propos trouvent leurs limites face à des projets concrets jugés problématiques. Les tatoueurs et tatoueuses estiment endosser une responsabilité envers ce qui sort de leur studio et sera exposé au regard social. Elles et ils préconisent d'éviter de concourir à la concrétisation d'une marque préjudiciable à leur client-e et font leur possible pour rendre sa demande conforme aux normes prévalentes de façonnage des corps. C'est une manière d'agir en «entrepreneur de la morale» soucieux de justifier son travail et de gagner le respect d'autrui (Becker, 1985). Les professionnel-le-s de l'encrage se préoccupent en effet de la manière dont le résultat de leur travail sera considéré, et cela pas uniquement pour des raisons altruistes, mais aussi pour des motifs commerciaux. «Le tatouage, c'est aussi ma publicité», assène un tatoueur, rejoint par ses pair-e-s estimant qu'un tatouage, dès lors qu'il circule, fonctionne comme une «carte de visite» qui met en jeu la réputation du studio.

Alors bien sûr qu'il faut payer le loyer mais je veux dire, il vaut mieux faire l'effort à un certain moment de l'année de se serrer la ceinture que de se retrouver à faire n'importe quoi sur n'importe qui et ensuite de devenir quelqu'un qui, justement, est connu pour faire n'importe quoi pour payer le loyer. Alex

Les critères qui servent à déterminer ce qui relève de ce «n'importe quoi» sont partagés par l'ensemble des tatoueurs et tatoueuses. Leur géométrie varie au gré de diverses catégorisations : le genre, l'âge, le métier exercé par le ou la cliente et son degré d'expérience dans la pratique du tatouage (une peau vierge de tout tatouage ou d'ores et déjà multitatouée).

La combinaison de ces catégorisations détermine la réaction des professionnel-le-s de l'encrage. Elle leur fournit un étalon à partir duquel mesurer le degré de conformité de la demande et décider de la réaliser ou de l'infléchir. La première situation imaginaire a, par exemple, été jugée comme inadéquate pour un homme. Elle a justifié des discours de modification du contenu du motif⁴ et, surtout, de son emplacement, considéré comme trop visible. Les tatoueurs et tatoueuses ont spontanément comparé ce cas à des demandes plus usuelles pour des tatouages dans le cou – un emplacement couramment usité chez les musiciens de rap. Que ce soit pour le visage, le cou, les mains ou encore les avant-bras, les professionnel-le-s de l'encrage affirment se donner pour règle éthique de refuser d'entrer en matière, à moins d'être convaincu-e-s du bien-fondé et de la justesse de la demande. Le dauphin a, en ce sens, suscité des réactions sur la visibilité exagérée d'un tel motif sur le poignet, une ostentation jugée d'autant plus problématique pour un premier tatouage que le client est un jeune homme. Mais le genre et l'âge ne constituent pas des critères invariables. Le fait de paraître bien inséré-e sur le marché du travail, ou de ne plus avoir à s'y maintenir, peut justifier une exception.

Chacun fait comme il veut, quoi. Mais il ne faut pas qu'il le regrette un jour ou que ça puisse porter préjudice pour un éventuel autre travail ou un futur job. À l'école, c'est cool un tattoo dans le cou, dans la cour d'école vous allez frimer, puis dans cinq ans tu te fais refuser une place parce que voilà. Marc

Ah y a une histoire y a dix ans en arrière. J'étais à [ville]; arrive un mec en Porsche à la campagne. Je vivais dans une ferme et il voulait les deux doigts tatoués et les deux mains. Et puis je l'ai fait, ses premiers tattoo. Mais c'était un milliardaire, il m'a convaincu. Il m'a dit: «Écoute, j'ai pas besoin d'argent, j'ai pas besoin de bosser, j'ai tout ce qu'il me faut donc je peux me permettre d'être qui je veux.» Donc, là, je lui ai fait ses trucs parce qu'il m'a convaincu, il avait un bon argument. Mais t'as 18 ans, tu rentres ici, tu veux ta nuque: oublie. Tu veux tes mains: va ailleurs. Louis

Comme souligné précédemment, les tatoueurs et les tatoueuses effectuent, à l'instar de tout prestataire de service (Jeantet, 2003), un travail de catégorisation de leur clientèle. Elles et ils mobilisent des «collections conventionnelles de catégories» (Sacks, 2002) pour évaluer l'adéquation de la demande de leurs client-e-s avec les attributs associés à la catégorie dans laquelle elles et ils classent ces client-e-s. Lorsque cette combinaison se révèle illégitime par rapport à des modèles culturels partagés, la demande apparaît comme problématique. L'association de la jeunesse avec la rébellion et l'impulsivité s'accorde, par exemple, à la demande d'un motif à la visibilité provocante. En même temps, cette bravade pose problème

4. Le prochain point revient plus précisément sur les formes prises par ces arrangements iconographiques.

dès lors qu'elle risque de stigmatiser son porteur dans un futur où tout reste encore à accomplir, professionnellement et sentimentalement. À l'inverse, l'âge adulte présuppose une sagesse et une expérience de la vie suffisamment établies pour que le ou la cliente s'engage avec une conscience des dangers courus qui permet à l'exécutant·e du tatouage de dégager sa propre responsabilité. Mais, au-delà de l'âge, cette responsabilité demeure du fait que la demande doit « coller au moule » de l'activité professionnelle exercée. Avoir le physique de l'emploi, selon les tatoueurs et les tatoueuses, apparaît d'autant plus impératif dans les métiers du tertiaire en relation avec la clientèle. Des activités moins conformistes, la musique ou le sport d'élite par exemple, poseraient moins de problème. Comme pour les personnes bénéficiant d'un statut d'exception (les stars notamment), les transgressions y sont plus acceptables, voire attendues.

Les réactions occasionnées par la deuxième situation imaginaire témoignent très clairement de l'importance du genre dans ces combinaisons catégorielles. La demande d'une femme de se faire recouvrir de pénis est perçue comme incongrue et est d'emblée renvoyée au pathologique. Son émettrice est jugée comme « complètement malade », « allumée », pas très « saine d'esprit » et même un peu « psychopathe ». Associé à une femme, ce motif perd sa capacité à symboliser une puissance sexuelle virile pour prendre une connotation déviante (une fixation pornographique, une sexualité homosexuelle). Toutes et tous refuseraient donc de la tatouer. Pour certains tatoueurs, cette transgression rend sa porteuse coupable d'attiser des comportements sexuels violents, même s'ils émanent de « mecs qui sont très cons » : « Une fille qui porte des pénis sur elle comac [énormes], c'est qu'elle en a envie. Donc si la miss elle se fait violer une fois au coin d'une rue, faut pas qu'elle s'étonne parce que c'est une forme de provocation quelque part. » La réalisation du projet peut, partant de la même logique, se justifier lorsque la demande s'associe à un métier où une sexualité « débridée » paraît requise et vient légitimer une dérogation au modèle autrement prévalant de la femme pudique et réservée :

Celle qui veut se faire un tatouage, heu, avec des pénis, etc. à 40 ans elle est quand même plus apte à se rendre compte des conséquences. Alors qu'à 18 ans, on peut agir sur une impulsion puis on regretterait amèrement des années après. (...) Non, je suis pas prêt à tatouer un truc comme ça. Mais je dis pas que je refuserais, faudrait voir. (...) Parce que par exemple si c'est une fille qui vient qui est jeune qui me dit : « Je suis star du porno, voilà, moi j'adore ça. » Et elle me dit j'ai déjà fait tant de films, pourquoi je dirais non, hein, à un moment donné. C'est sa peau quand même, après tout. Basile

Si Basile ne voit pas un inconvénient insurmontable à tatouer un pénis sur une star du X, ce n'est pas tant parce qu'il juge ce choix professionnel convenable pour une femme, c'est plutôt parce que le motif ne viendra que confirmer le « stigmaté » (Goffman, 1996) qui affuble déjà sa cliente du fait de son métier. Il en va de même si la cliente possède déjà des tatouages de ce type sur son corps : le ou la tatoueuse n'est plus responsable

d'avoir apposé une marque socialement discréditée, elle existe avant son intervention. À cette condition, certain-e-s professionnel-le-s sont disposé-e-s à compléter la collection de tatouages entamée par la cliente :

Mais parce que le problème, je pense que, si la nana elle arrive et qu'elle en a déjà une collection, tu vas faire partie de sa collection. Donc ça fait partie du jeu. Elle fait son truc et toi tu vas faire partie de sa collection. Donc c'est intéressant par rapport à ça. Puis tu vas lui faire différent de ce qu'elle a déjà. Par contre, faire le premier, ça doit être terrible.

Pourquoi ?

Parce que je sais pas. Je veux dire, ça me dérange pas d'aller tatouer une bite en érection ou avec un piercing, ça me dérange pas. Mais le faire sur une femme, être le premier en sachant pas nécessairement que c'est une collectionneuse, tu vois ce que je veux dire. Donc t'arrives, t'es le premier, c'est bizarre. Éric

Cette logique de délimitation des territoires que les femmes peuvent transgresser trouve son équivalent masculin dans le cas d'un homme supposé vouloir se faire tatouer des motifs politiques d'extrême droite. Les réactions des professionnel-le-s de l'encrage rappellent alors la liberté de chacun de penser comme il veut, mais en même temps leur propre liberté de refuser catégoriquement un tel désir, à moins d'édulcorer le motif : tatouer un Viking plutôt qu'une croix gammée, à moins que le client n'en soit pas à son premier insigne néonazi. Une demande n'est en définitive jamais intrinsèquement transgressive. Son potentiel non conformiste dépend de l'inadéquation perçue entre les modalités du motif (taille, emplacement, contenu) et la fonction symbolique censée être endossée par le corps de son ou sa future porteuse. Les réactions des tatoueurs et des tatoueuses à l'égard de projets de tatouage jugés inappropriés par rapport au sexe, entrecroisé avec l'âge et le statut professionnel de leur-e client-e, mènent rarement à une subversion de ces systèmes de catégorisation. Le refus ferme de tatouer ou les stratégies de négociation de telles demandes réaffirment sans équivoque une partition entre masculin et féminin. Les critères d'évaluation du potentiel transgressif d'une demande ne servent, du reste, pas simplement à déterminer s'il convient ou non d'entrer en matière. Ils orientent également la manière dont le contenu même du motif va être réalisé. Le genre intervient alors très explicitement dans le façonnage des corps et de leur matérialité.

Les règles de l'art et du genre : de l'esthétique à la renaturalisation des corps

Les tatoueurs et les tatoueuses mobilisent, lors du travail de formalisation des demandes de leurs client-e-s, des « conventions de production » (Becker, 1988) qui, bien qu'implicites, sont communes. Un tatouage doit être de belle facture technique et graphique pour faire la preuve du savoir-faire de

son exécutant-e (Rolle, 2011). Si tracer des lignes nettes et fluides avant de les remplir de jeux d'ombres et de lumière bien dégradés et réguliers puis d'apposer des couleurs fait partie des prérequis, l'arrangement iconographique du dessin laisse, quant à lui, intervenir des critères hétérodoxes, notamment de genre. L'interprétation graphique d'un motif, parfois plus que son choix, peut paraître incongrue selon la catégorie d'appartenance sociosexuelle de son ou sa commanditaire. Le cas s'est typiquement présenté pour la première situation imaginaire, où le motif du dauphin, habituellement désiré par des femmes, peut prêter au quolibet s'il reste attribué à un homme sous cette forme: «Et, quand il arrivera, on va se moquer très gentiment, parce qu'un mec avec un petit poisson genre dauphin sur le poignet, on se moque, c'est logique.» La mièvrerie associée à ce motif ne l'interdit pas à un homme mais implique un arrangement qui le fasse concorder avec l'identité sociosexuelle de son futur porteur.

Heu, un homme, ben tu discutes quand même un tout petit peu, partant du principe que ça reste quand même un motif très féminin.

Le dauphin? Ah...

Ouais. Mais ça veut pas dire qu'un homme peut pas avoir un dauphin, on est d'accord, quoi. Donc le dauphin, moi je lui propose largement de le retravailler.
Olivier

Alors déjà on va lui trouver un autre dessin si vraiment il veut le faire. On va trouver un original qui a la forme d'un dauphin juste. (...) Donc déjà on va lui dire: «Ecoute, sérieusement, on va le faire plus grand mais sur l'épaule, on va te faire un beau dauphin qui a de la gueule.» Éric

L'emplacement du dessin fait souvent l'objet d'une renégociation afin de le déplacer sur une partie du corps jugée plus appropriée. Ici, la trop grande visibilité d'un dauphin aux allures enfantines et féminines appelle correction. On lui préfère un espace qui met en valeur la morphologie masculine: l'épaule. Les contours du motif doivent à leur tour être modifiés suivant une logique de différenciation sexuelle bien explicitée par une tatoueuse: «Si c'est pour une femme, je ferais quelque chose de plus arrondi, de plus, voilà. Si c'est pour un monsieur, je ferais quelque chose de plus agressif, voilà.» Pour un homme, tatoueurs et tatoueuses proposeraient d'agrandir la taille du motif «plutôt que de faire une petite merde comme ça sur le poignet», mais aussi de l'insérer dans un décor qui en fasse une véritable pièce plutôt qu'un petit motif isolé. Elles et ils imaginent souvent le retravailler de manière réaliste et l'insérer dans un fond marin afin de mettre en scène l'animal dans son environnement naturel. Un tatoueur évoque, pour sa part, la possibilité de rappeler le commanditaire à l'ordre en lui proposant de le tatouer sur un espace du corps connoté par la féminité (la cheville, les fesses). À l'inverse, il mentionne positivement la forme prise par un projet similaire réellement exécuté sur une cliente.

Alors je dirais : « Ah, mais écoute, t'es vraiment sûr, je sais pas, sur la cheville, sur les fesses ? » Tout en sachant que c'est typiquement le truc que tu peux recouvrir. Mais en tout cas pas sur le poignet si c'est une personne jeune. Maintenant, si c'est une nana, une petite ménagère qui a 45 ans machin qui veut se faire son petit plaisir, je le lui fais volontiers si j'ai le temps. Mais en lui disant : « Écoute, on peut le redessiner, on peut le faire mieux. » (...) D'ailleurs, j'ai encore fait un dauphin cette année, ce qui est un truc rare, mais je l'ai fait parce qu'elle voulait faire le prénom de sa fille avec deux trois petites vagues. Et je me suis bien marré à le faire et elle était super contente en sortant. Quentin

Si, pour un homme, le motif doit impérativement avoir « de la gueule », pour une femme, il faut qu'il reste discret et mignon. Son aspect naïf, certes mieux redessiné, peut être préservé sans que cela ne choque. On comprend mieux les résistances opposées à la deuxième situation : tatouer des sexes masculins sur une femme paraît bien plus transgressif qu'encre un dauphin sur un homme. Un tatoueur rappelle que le pénis ailé est un vieux motif traditionnel et témoigne que lui-même possède des dessins de ce type prêts à être utilisés. La situation, pour un homme, s'apparente à un « gag ». En revanche, la liberté sexuelle qu'elle figure, avec l'idée d'une multiplication des partenaires, dérange lorsqu'elle est transposée à l'autre sexe. Elle menace la répartition des rôles sociaux et le pouvoir masculin, et peut être perçue comme un véritable danger par certains tatoueurs. En se remémorant la photographie de la femme aux pénis tatoués, l'un d'eux témoigne de ce trouble :

Tu la vois, tu souris pas. Tu te dis : « Elle est bizarre cette gonzesse. » C'est à se demander ses préférences sexuelles des trucs comme ça. Parce que les bites, là, elles sont pas cachées. Elles sont biomécaniques, elles sont torturées, elles sont arrachées. C'est vraiment glauque. En tant que mec, moi, personnellement, ça me fait peur. Sébastien

La crainte la plus récurrente réside toutefois dans le « suicide social » que ce type de projet peut engendrer. Comme le précise une tatoueuse : « Moi, je prendrais pas le risque justement de faire quelque chose et que la personne revienne six mois après en me disant : « Ben voilà, j'ai plus de vie sociale. » L'éventuelle réalisation d'une telle demande invite à redoubler de précautions. L'ensemble des tatoueurs et des tatoueuses souhaiteraient en savoir davantage sur ce qui motive leur interlocutrice. Elles et ils tenteraient de glaner des informations supplémentaires afin de mieux parvenir à catégoriser la cliente et à évaluer le degré de transgression représenté par sa demande. Éviter de juger ouvertement un projet demeure toutefois impératif, c'est pourquoi l'argument éthique ou esthétique est toujours préféré à l'argument normatif :

Je prendrais un peu de temps avec elle pour discuter et essayer de savoir vraiment effectivement ce qui motive sa démarche, comment est-ce qu'elle verrait ce rendu. Comment est-ce qu'elle l'évoque déjà. Puis comment est-ce qu'elle voudrait plus ou moins avoir un certain rendu. Ensuite, si ça ne correspond pas à

ce que je voudrais faire je vais lui expliquer pourquoi et puis, heu, si je peux pas accepter ça à cause de raisons déontologiques parce que le dessin vraiment est trop limite, je vais lui dire : «Ecoute, moi je le sens pas.» Et puis voilà. Alex

Les tatoueurs et les tatoueuses voient peu d'intérêt esthétique dans la reproduction réaliste d'un pénis. Pourtant, ce type de figuration constitue un mode de représentation idéal, car il appelle des savoir-faire valorisés, longs et difficiles à acquérir, comme la maîtrise de la perspective. Dans le cas précis, quelque chose de «plus graphique» ou un «trompe-l'œil», qui permettrait de fondre la chose dans la masse, serait privilégié. À l'instar des coiffeurs et des coiffeuses qui se réfèrent aux idéaux de beauté culturels dominants pour conseiller leurs client·e·s dans le façonnage de leur chevelure (Gimlin, 1996), les professionnel·le·s de l'encrage mobilisent des critères esthétiques marqués par le genre pour orienter la formalisation graphique d'un projet. Si le tatouage rompt avec la norme de beauté d'un corps blanc, glabre, sans aspérité, les tatoueurs et tatoueuses n'en refusent pas moins de s'engager sur un projet qui leur paraît enlaidissant pour une femme. Un impératif physique de séduction les incite à prendre en considération l'anatomie des clientes : «Faudrait voir aussi quel genre de physique elle a, cette dame.» Face à la demande (très exceptionnelle) d'une femme souhaitant tatouer son pubis, un tatoueur justifie son opposition : «Un : j'aimais pas la personne ; deux : j'aimais pas le dessin ; trois : elles avaient une morphologie tellement moche que de tatouer le sexe allait aggraver au lieu de le rendre plus beau. Et j'ai dit non.» Un motif esthétique pour une femme – et, par extension, acceptable déontologiquement – est ainsi un motif qui ne dénature pas ce que son corps est censé incarner socialement. Si le motif est malgré tout concrétisé, il paraît impératif de neutraliser son potentiel transgressif en assurant sa discrétion ou en adaptant son contenu iconographique :

Si c'est recouvrir son corps, c'est différent. En mettre un, ça dépend aussi de l'emplacement, faut que ce soit discret, qu'elle puisse le cacher sans problème. Si c'est plus gros comme tatouage, on pourrait se dire on peut faire un mélange. On part d'un pénis pis on arrive à un organe féminin, etc., pour mettre une balance, puis essayer de trouver une explication, que ce soit plus ou moins cohérent, même si c'est farfelu, même si ça peut être choquant, mais que ce soit plausible, un peu. Didier

La nécessité de «trouver une explication» revient fréquemment dans les propos des tatoueurs et tatoueuses. L'enjeu ne réside pas uniquement dans l'accomplissement d'un travail gratifiant, mais aussi dans la participation à un ordre symbolique auquel s'identifier. En l'occurrence, tatouer des organes génitaux masculins sur le corps d'une femme semble acceptable pour Didier si l'interprétation du motif projette un modèle de complémentarité hétérosexuelle – «pour mettre une balance» comme il l'exprime. Les préférences sexuelles de leurs client·e·s importent pourtant peu aux tatoueurs et tatoueuses tant qu'elles ne brisent pas l'ordre du genre en assignant les femmes à une autre place que ce à quoi le façonnage de leur

corps les destine : une gracile beauté. Cet enjeu est d'une telle évidence qu'il permet parfois les pires indécisions. Ainsi, au cours de ma recherche, j'observais un jour une discussion entre un tatoueur et sa cliente : elle lui faisait remarquer qu'elle n'est pas très féminine, qu'elle a toujours été un « garçon manqué », le motif n'aurait pas besoin d'être très fin. « Tout de même, lui dit-il, c'est pas parce qu'on n'est pas très féminine qu'il faut en rajouter dans le style camionneuse. » Il estime qu'on peut lui faire quelque chose de tout à fait adapté à ce qu'elle est, mais tout en restant féminin. Bref, la modification de la surface du corps d'une cliente, quand bien même serait-elle lesbienne, doit impérativement viser un embellissement qui la rapproche des standards de beauté dominants. Et un autre tatoueur d'ajouter : « Moi, je connais des filles, on dirait des chauffeurs routiers, elles sont gays et tout, mais, encore une fois, j'aurais de la peine à leur faire ça. » En d'autres termes, il aurait de la peine à dénaturer leur corps, c'est-à-dire à priver ses clientes du caractère « naturel » qui les construit socialement comme des femmes à travers un corps réitérant les attributs du féminin. Sous une forme ou sous une autre, le travail des tatoueurs comme des tatouées ne semble finalement jamais échapper au prisme du genre.

Le genre : un prisme fatal ?

Comme nous avons pu le voir, les tatoueurs et tatouées sont à la fois les dépositaires et les constructeurs d'un système de différenciation socio-sexuel binaire et hiérarchisé. L'esthétique du genre teinte les conventions de négociation et de production concrète du tatouage et participe d'une « stylisation genrée des corps » (Butler, 2005). Le façonnage des corps concourt non seulement à produire de la naturalité, mais également à reconduire les normes du genre. La subversion du système de genre serait-elle alors définitivement empêchée ? Une réponse par l'affirmative semble évidente. Mais comme nous l'avons vu, la persistance du genre s'accompagne de son renouvellement permanent, source d'une prolifération des modèles possibles du corps. Il restait inimaginable, il y a quelques décennies, qu'une population si nombreuse, qui plus est féminine, s'approprie une pratique aussi marginale que le tatouage pour décorer sa peau. Le processus de réhabilitation sociale de la pratique a eu, en ce sens, des implications insoupçonnées en participant à diversifier les formes de modifications corporelles susceptibles d'embellir le corps.

Cette évolution, pour positive qu'elle soit, garde des limites. Comme le soulignent les études anglophones, les projets les plus incongrus ont toutes les chances de renforcer les normes de beauté dominantes. Trop fortement déviants par rapport à la norme, ils suscitent du rejet hors des groupes d'affiliation des personnes qui les portent. À l'intérieur de ces groupes d'« initiés » (Goffman, 1996), ces transgressions subissent une influence différenciée selon le sexe. Cela n'a néanmoins pas été pris en considération par Donald Vail (1999) concernant les collectionneurs et les collectionneuses de tatouages. Aussi indociles qu'ils soient, les corps de ces femmes

lourdement tatouées restent assignés à des impératifs de conduite féminine – habillement sexy, disponibilité – qui traversent aussi bien le monde du tatouage (Braunberger, 2000; DeMello, 2000) que le monde externe, tous deux marqués par l'hétéronormativité. La peau tatouée, même à un faible degré d'encrage, appelle des argumentaires garantissant la conformité genrée des objectifs et des activités poursuivis par la personne tatouée, comme trouver un bon travail ou fonder une famille (voir Irwin, 2001). Il convient dès lors de poursuivre la recherche en observant plus attentivement les contextes de réception des corps tatoués pour voir quelles configurations du genre émergent à la faveur de leur circulation dans divers espaces sociaux, avec un intérêt particulier pour les situations de tension provoquées par des attentes contradictoires liées aux diverses catégories d'appartenance sociale des tatoué-e-s (sexe, âge, statut professionnel, origine ethnique)⁵. ■

5. Je tiens à remercier mes évaluatrices pour leurs remarques judicieuses. Elles m'ont permis de consolider cet article, dont le contenu n'engage bien sûr que son auteur.

Références

- Atkinson, Michael (2002). «Pretty in Ink: Conformity, Resistance, and Negotiation in Women's Tattooing». *Sex Roles*, 47 (5/6), 219-235.
- Atkinson, Michael (2003). *Tattooed: the Sociogenesis of a Body Art*. Toronto: University of Toronto Press.
- Becker, Howard (1985). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris: Métailié.
- Becker, Howard (1988). *Les mondes de l'art*. Paris: Flammarion.
- Borel, France (1992). *Le vêtement incarné*. Saint-Amand: Calmann-Lévy.
- Braunberger, Christine (2000). «Revolting Bodies: The Monster Beauty of Tattooed Women». *NWSA Journal*, 12 (2), 1-23.
- Butler, Judith (2005). *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*. Cynthia Kraus (trad.). Paris: La Découverte.
- Caplan, Jane (Éd.) (2000). *Written on the Body. The Tattoo in European and American History*. Londres: Reaktion Books.
- DeMello, Margo (2000). *Bodies of Inscription. A Cultural History of the Modern Tattoo Community*. Durham, NC: Duke University Press.
- Forbis, Melissa (1994). *This is my Body: Gender, Tattooing and Resistance in the United States*. Master of art. Temple University.
- Gimlin, Debra (1996). «Pamela's Place. Power and Negotiation in the Hair Salon». *Gender & Society*, 10 (5), 505-526.
- Goffman, Erving (1996). *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*. Paris: Minuit.
- Goguel D'Allondans, Thierry (2001). «Le tatouage: entre lien et séparation». *Histoire et Anthropologie*, 23, 117-129.
- Guillaumin, Colette (1992). «Le corps construit». In *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature* (pp. 117-142). Paris: Côté-femmes.
- Hahn, Aloïs (1996). «Écrire sur soi-même, s'écrire soi-même: le tatouage». *Sociétés & Représentations*, 2, 29-43.
- Hughes, Alex et Anne Witz (1997). «Feminism and the Matter of Bodies: From de Beauvoir to Butler». *Body & Society*, 3 (1), 47-60.
- Irwin, Katherine (2001). «Legitimizing the First Tattoo: Moral Passage through Informal Interaction». *Symbolic Interaction*, 24 (1), 49-73.
- Jeantet, Aurélie (2003). «À votre service! La relation de service comme rapport social». *Sociologie du travail*, 45, 191-209.
- Le Breton, David (2002). *Signes d'identité. Tatouages, piercing et autres marques corporelles*. Paris: Métailié.
- Lee Maroto, Michelle (2011). «Professionalizing Body Art: A Marginalized Occupational Group's Use of Informal and Formal Strategies of Control». *Work and Occupations*, 38 (1), 101-138.
- Liotard, Philippe (2003). «Corps en kit». *Quasimodo*, 7, 7-20.
- Maccormack, Patricia (2006). «The Great Ephemeral Tattooed Skin». *Body & Society*, 12 (2), 57-80.
- Mifflin, Margot (1997). *Bodies of Subversion. A Secret History of Women and Tattoo*. New York City: Juno Books.
- Pitts, Victoria (1998). «Reclaiming the Female Body: Embodied Identity Work, Resistance and the Grotesque». *Body & Society*, 4 (3), 67-84.
- Rolle, Valérie (2011). *Tatoueurs et tatouées en Suisse romande. Étude sociologique d'une activité professionnelle à travers ses modalités d'exercice et d'organisation*. Thèse de doctorat, Université de Lausanne.
- Sacks, Harvey (2002). «Échanger des regards». In Jean-Paul Thibaud (Éd.), *Regards en action. Ethnométhodologie des espaces publics* (pp. 83-100). Bernin: À la Croisée.
- Sanders, Clinton (1989). *Customizing the Body. The Art and Culture of Tattooing*. Philadelphia: Temple University Press.
- Vail, Donald (1999). «Tattoos are like Potato Chips... you can't have just one: the Process of Becoming a Collector». *Deviant Behavior*, 20, 253-273.
- West, Candace et Don H. Zimmerman (2002). «Doing gender». In Sarah Fenstermaker et Candace West (Éds), *Doing Gender, doing difference. Inequality, Power, and Institutional Change* (pp. 3-23). New York: Routledge.
- Witz, Anne (2000). «Whose Body Matters? Feminist Sociology and the Corporeal Turn in Sociology and Feminism». *Body & Society*, 6 (2), 1-24.